

COMMUNE DE TRÉFLAOUÉANAN

Département du Finistère

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 24 Septembre 2026	Le mercredi trente septembre deux mil vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur PONTU Jacques.
Membres : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15	Présents : PONTU Jacques, MUZELLEC Marie-Catherine, OLLIVIER Serge, GRALL Florence, GUEGUEN Serge, RAZIL Jean-Luc, HALLER Patrick, MILIN Catherine, LE REST Jocelyne, LAURANS Delphine, ABGRALL David, LE LEZ Laurie, MONTAC Henri, DIDOU Charlez et EDERN Carole.
Secrétaire de Séance Laurie LE LEZ	
N° Délibération	DELIB3009260007

Objet : Commerce du bourg : Remise gracieuse du loyer professionnel du Lowen

Par courrier en date du 10 Septembre 2026, Mme Caignard Emilie, locataire du logement et du commerce « Le Lowen », appartenant à la commune, situé au 31 Le Bourg, sollicite M. le Maire pour une remise gracieuse concernant les trois loyers commerciaux du dernier trimestre 2026, d'octobre à décembre inclus, ce qui représente la somme de 350€ HT par mois, soit un montant total de 1050€ HT et 1260€ TTC.

Il est à noter que tous les loyers concernant la partie habitation ont été soldés. Initialement, une caution de 500€ a bien été remise par le locataire.

Compte tenu de la situation financière et des difficultés passagères estivales rencontrées, Tréflaouénan étant peu fréquentée par les touristes, et sur les conseils du Trésor Public, il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur cette demande de remise gracieuse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCORDE** une remise gracieuse à Mme Caignard Emilie, locataire du Lowen, concernant le loyer commercial pour les périodes précitées (dernier trimestre 2026).
- **AUTORISE** la réalisation des écritures comptables : émission des titres de recettes (compte 752) et des mandats de remises gracieuses (compte 6577).

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques PONTU

La Secrétaire de séance,
Laurie LE LEZ

